



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2020

Affichage : 06/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/126

Désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger à la commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales suite à l'élection municipale du 15 mars 2020.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la mise en place de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et qui réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de procéder à la désignation de 5 conseillers municipaux appelés à siéger à la Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales.

Cette commission sera chargée notamment d'examiner les demandes d'inscription sur la liste électorale de la Ville et se réunira au moins une fois en cours d'année et avant chaque élection.

Sur proposition de M. Le Maire, il conviendra de respecter la répartition suivante :

- 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseillers municipaux suppléants de la liste *Fiers d'être ajacciens* ;
- 1 conseiller municipal titulaire et 1 conseiller municipal suppléant de la liste Aiacciu pà tutti;
- 1 conseiller municipal titulaire et 1 conseiller municipal suppléant de la liste pà Aiacciu;

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De désigner 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants, tel qu'exposé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020,

DESIGNE

- 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseillers municipaux suppléants de la liste *Fiers d'être ajacciens* ;
- 1 conseiller municipal titulaire et 1 conseiller municipal suppléant de la liste Aiacciu pà tutti;
- 1 conseiller municipal titulaire et 1 conseiller municipal suppléant de la liste pà Aiacciu;

LISTE DES CINQ CONSEILLERS MUNICIPAUX PRETS A PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Rappel : ne peuvent être membres de la commission de contrôle le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et les conseillers municipaux titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Nom et prénom des trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle	Nom et prénom des deux conseillers municipaux appartenant à la 1 ^{ère} liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle
1 Titulaire : Mme FALCHI Isabelle Suppléant : Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie	1- (Aiacciu pà tutti) Titulaire : M. CARROLAGGI Jean-Paul Suppléant : M. MINICONI Jean-André
2 Titulaire : M. BACCI Christian Suppléant : M. MORETTI Basiliu	Nom et prénom des deux conseillers municipaux appartenant à la 2 ^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège pris dans l'ordre du tableau, prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle
3 Titulaire : M. LUCCIONI Jean-François Suppléant : M. FARINA Alexandre	1 – (Pà Aiacciu) Titulaire : Mme ANGELINI-BURESI Vanina Suppléant : Mme TIBERI Julia

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

